



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Conseillers présents : MM BRETON Christian ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; GIRARD Joris ; LOMBARD Yannick ; MENUET Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; SIMION Sébastien ; MMES DELORME Christine ; DURAND Odile ; Julie GAY-PARA ; PINET Françoise ;

Absents représentés : Mr TOURTET Gilles (pouvoir à Françoise PINET) ;
PIERROT Céline (pouvoir à Joris GIRARD)

Absente excusée : MME HARDON Jacqueline

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Joris GIRARD est désigné secrétaire de séance

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA STATION D'EPURATION

1) PRET RELAIS

La commune doit souscrire un prêt relais sur une durée de trois ans pour procéder au paiement des entreprises dans l'attente du versement des subventions et du remboursement du fonds de compensation de la TVA. Le capital sera remboursé au fur et à mesure du versement des subventions. Deux organismes bancaires ont fait des propositions pour un montant prévisionnel d'environ 1 020 000 €.

- **La Banque Postale**

Montant 1 017 372 € - Taux fixe 1.52 % pour une durée de 3 ans. Versement des fonds : 3 semaines après la date d'acceptation ;

- **Caisse d'Epargne**

Montant 1 020 000 € - Taux fixe 2.02 %. Versement des fonds : 2 mois maximum en 1 versement unique ;

Après un tour de table il est décidé à l'unanimité des membres présents de souscrire un prêt relais auprès de la Banque Postale.

Délibération à prendre et contrat à signer.

2) EMPRUNT

Après étude du budget, Madame le maire propose de contracter un emprunt pour financer la construction de la station d'épuration pour un montant de 300 000 € sur une durée de 20 ans. Deux organismes bancaires ont fait des propositions.

- **La Banque Postale**

- taux fixe 2.20 % - périodicité semestrielle – montant 9 311.13 €, soit 18 622.26 €/an
- taux fixe 2.19 % - périodicité trimestrielle – montant 4 641.10 €, soit 18 564.40 €/an

- **Caisse d'Epargne**

- Taux fixe 2.42 % - périodicité semestrielle – montant 9 505.26 €, soit 19 010.52 €/an
- Taux fixe 2.41 % - périodicité trimestrielle – montant 4 737.14 €, soit 18 948.56 €/an

Après un tour de table il est décidé à l'unanimité des membres présents de souscrire un emprunt auprès de la Banque Postale.

Délibération à prendre et contrat à signer.

QUESTIONS DIVERSES

1) ECOLE

Une réunion est prévue mardi 26 mai pour finaliser le projet éducatif territorial.

Madame le maire informe qu'il faudra préparer avec attention la prochaine rentrée scolaire. Elle souligne qu'à ce jour l'effectif prévu à la rentrée sera de 132 élèves.

2) STATION D'EPURATION – CHOIX DES ENTREPRISES

Deux réunions de la commission d'appel d'offres sont programmées :

- Jeudi 4 juin à 17 heures pour le choix du coordinateur sécurité
- Jeudi 22 juin à 17 h 30 pour le choix des entreprises

3) PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON POUR TOUS

Madame le maire rappelle que pour finaliser l'extension de la MJC projetée depuis l'année dernière un dossier d'urbanisme doit être déposé en mairie et un appel d'offres doit être lancé auprès des entreprises.

4) INFORMATIONS DIVERSES

Madame le maire évoque différents points et informations :

- le mauvais état du camion, son remplacement devient une priorité.
- La rédaction début juillet du prochain bulletin d'information « Qu'on se le dise... »
- La foire artisanale et commerciale organisée par « Les Enseignes du Haut Buëch » les 19,20 et 21 juin

5) COURRIER DE MR ET MME BUISSON ET MR CADORET MME BURLE

Les arbres du canal passant près de leurs propriétés sont très hauts, ils demandent de les élaguer. Ce courrier sera transmis au Président de l'ASA.

6) LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ESPACES VERTS.

Madame le maire informe que la commission des travaux a élaboré un programme des travaux à réaliser par le service technique. Ce programme est très dense car les travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts sont nombreux en période de printemps et d'été et leur réalisation est souvent compromise par diverses urgences. Elle précise aussi que les employés sont très sollicités pour l'organisation des différentes animations durant ces mêmes périodes.

A.FROGET soumet l'idée de recruter un emploi saisonnier pour seconder l'équipe technique.

Madame le maire lui répond que la collectivité ne peut pas se permettre d'augmenter les charges de fonctionnement. Le service technique a été conforté par le recrutement récent, à temps complet, d'un troisième agent technique. Il semble nécessaire de prioriser les tâches de l'équipe technique et de faire en sorte d'impliquer un peu plus la population pour l'embellissement du village à savoir l'arrosage des plantations et l'entretien des rues et trottoirs par exemple. Elle rappelle que les élus ont donné leur accord à l'accueil au mois d'août d'un jeune devant réaliser 120 heures de travaux d'intérêt général ce qui permettra de seconder l'équipe technique.

J.GIRARD évoque l'arrosage automatique pour un gain de temps. Madame le Maire répond que ce système est déjà mis en place au jardin du Maréchal Ferrand et devant le pôle de santé et qu'il est n'est pas envisageable pour toutes les jardinières situées dans le village. Il suggère aussi de doter le service technique d'un ordinateur pour élaborer des plannings et pour mieux planifier les tâches de chacun.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 2 juillet.

La séance est levée à 18 h 30.